



Comment pouvez-vous contribuer à la préservation du site Natura 2000 « gorges de la Truyère » ?

Le propriétaire ou l'ayant-droit choisit ou non de s'impliquer dans la démarche. Il choisit aussi son niveau d'implication :

- **Un contrat Natura 2000** (engagements rémunérés)
- **La Charte Natura 2000** (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties)

➤ Vous êtes un agriculteur, vous pouvez :

- Restaurer et entretenir les habitats naturels ouverts en voie de fermeture
 - Restauration des milieux de pente en voie de fermeture
 - et/ou - Maintien de l'ouverture du milieu par brûlage avec absence de fertilisation et gestion pastorale
 - et/ou - Maintien de l'ouverture du milieu par ouverture du milieu et réduction de fertilisation et gestion pastorale
- Restaurer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies et alignements d'arbres)
- Conserver et entretenir les prairies naturelles
 - Gestion d'une prairie avec limitation de la fertilisation minérale
 - ou - Gestion d'une prairie avec absence de fertilisation minérale
 - ou - Gestion d'une prairie avec absence de fertilisation minérale et organique
- Gestion des zones humides
 - Gestion d'une tourbière ou d'une prairie humide sans fertilisation
 - Restauration et/ou entretien de mares
- Création d'un couvert herbacé
 - Implantation d'une bande enherbée de 5 m minimum en bordure de cours d'eau (au-delà des 5 m déjà obligatoire)
- Consultez la LPO Aveyron pour plus de renseignements sur les aides financières disponibles. L'animateur vous orientera par la suite vers l'ADASEA de l'Aveyron pour la signature des contrats

Vous pouvez aussi :

- Participer à des formations pour connaître et optimiser la gestion et la conservation des espèces d'oiseaux et de leurs habitats
 - Signer la Charte Natura 2000

➤ Vous êtes un forestier, vous pouvez :

- Participer à une journée d'information pour connaître et optimiser la gestion et la conservation des espèces d'oiseaux et de leurs habitats
- Bénéficier d'un processus d'expertise conjointe entre organismes forestiers et experts naturalistes en amont des projets d'exploitation ou d'aménagement afin de préserver les espèces d'oiseaux et leur habitat en zone forestière
- Signer la Charte Natura 2000



➤ **Vous êtes une collectivité, vous pouvez :**

- Restaurer et entretenir les habitats naturels ouverts en voie de fermeture
- Restaurer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies et alignements d'arbres)
- Restaurer et/ou entretenir des mares
- Consultez la LPO Aveyron pour plus de renseignements sur les aides financières disponibles.
L'animateur vous accompagnera dans la signature du contrat

Vous pouvez aussi :

- Participer à des formations ou à des journées d'information pour connaître et optimiser la gestion et la conservation des espèces d'oiseaux et de leurs habitats
- Bénéficier d'un processus d'expertise conjointe entre organismes forestiers et experts naturalistes en amont des projets d'exploitation ou d'aménagement afin de préserver les espèces d'oiseaux et leur habitat en zone forestière
- Bénéficier d'un processus d'expertise conjointe entre les professionnels de tourisme, les collectivités locales et les experts naturalistes en amont des projets d'aménagements afin de préserver les espèces d'oiseaux et leur habitat
- Bénéficier d'animations destinées à sensibiliser le public (sorties découvertes et/ou soirées d'information thématiques). Ces animations sont réalisées par des naturalistes et sont financées via Natura 2000
- Signer la Charte Natura 2000

➤ **Vous êtes un acteur de la filière tourisme-loisirs, vous pouvez :**

- Participer à des formations pour connaître et optimiser la gestion et la conservation des espèces d'oiseaux et de leurs habitats
- Bénéficier d'un processus d'expertise conjointe entre les professionnels de tourisme, les collectivités locales et les experts naturalistes en amont des projets d'aménagements afin de préserver les espèces d'oiseaux et leur habitat
- Bénéficier d'animations destinées à sensibiliser le public (sorties découvertes et/ou soirées d'information thématiques). Ces animations sont réalisées par des naturalistes et sont financées via Natura 2000
- Signer la Charte Natura 2000

➤ **Vous êtes un propriétaire, vous pouvez :**

- Restaurer et entretenir les habitats naturels ouverts en voie de fermeture
- Restaurer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies et alignements d'arbres)
- Restaurer et/ou entretenir des mares
- Consultez la LPO Aveyron pour plus de renseignements sur les aides financières disponibles.
L'animateur vous accompagnera dans la signature du contrat

Vous pouvez aussi :

- Signer la Charte Natura 2000



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'animateur du site Natura 2000 :

LPO Aveyron

Tél : 05 65 42 94 48

Contact : Leslie Campourcy

leslie.campourcy@lpo.fr

